

Aux porteurs de parts de Capstone Biblically Informed Canadian Equity Fund,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Capstone Biblically Informed Canadian Equity Fund (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025, conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations, et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de notre audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP LLP

Vancouver (Colombie-Britannique)

Le 30 mars 2026

Comptables professionnels agréés

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

État de la situation financière

Au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	<u>2025</u>
Actifs	
Actifs courants	
Trésorerie	32 934 \$
Placements (note 9)	1 465 493
Remise sur les frais administratifs (note 5)	68 407
Dividendes à recevoir	4 342
	<u>1 571 176</u>
Passifs	
Passifs courants	
Distributions à payer	1 784
Charges à payer (note 5)	71 473
	<u>73 257</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :	<u>1 497 919 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par série)	Parts en circulation	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)
Série A	522 \$	25	20,88 \$
Série D	523	25	20,92 \$
Série F	25 257	1 207	20,93 \$
Série I	427 365	20 467	20,88 \$
Série FNB	1 044 252	50 000	20,89 \$
Total	<u>1 497 919 \$</u>		

Approuvé au nom du Fonds par Capstone Asset Management Inc. en tant que fiduciaire,

Signed: "Stephen Smith"

Stephen Smith
Administrateur

Signed: "Pieter de la Rey"

Pieter de la Rey
Administrateur

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

État du résultat global

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025
(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	<u>2025</u>
Revenus	
Revenu de dividende	9 731 \$
Variation de la plus-value latente des placements	<u>56 818</u>
Total des revenus	<u>66 549</u>
Charges	
Frais de gestion	1 606
Frais d'administration (note 5)	<u>1 556</u>
Total des charges	<u>3 162</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>63 387 \$</u>

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par série)	Nombre moyen pondéré de parts	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts (par part, par série)
Série A	22 \$	25	0,88 \$
Série D	23	25	0,92
Série F	342	235	1,46
Série I	17 014	15 344	1,11
Série FNB	45 986	37 349	1,23 \$
Total	<u>63 387 \$</u>		

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

État de la situation financière

Au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	<u>2025</u>
Actifs	
Actifs courants	
Trésorerie	32 934 \$
Placements (note 9)	1 465 493
Remise sur les frais administratifs (note 5)	68 407
Dividendes à recevoir	4 342
	<u>1 571 176</u>
Passifs	
Passifs courants	
Distributions à payer	1 784
Charges à payer (note 5)	71 473
	<u>73 257</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :	<u>1 497 919 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par série)	Parts en circulation	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par part)
Série A	522 \$	25	20,88 \$
Série D	523	25	20,92 \$
Série F	25 257	1 207	20,93 \$
Série I	427 365	20 467	20,88 \$
Série FNB	1 044 252	50 000	20,89 \$
Total	<u>1 497 919 \$</u>		

Approuvé au nom du Fonds par Capstone Asset Management Inc. en tant que fiduciaire,

Signed: "Stephen Smith"

Stephen Smith
Administrateur

Signed: "Pieter de la Rey"

Pieter de la Rey
Administrateur

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

État du résultat global

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025
(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	<u>2025</u>
Revenus	
Revenu de dividende	9 731 \$
Variation de la plus-value latente des placements	<u>56 818</u>
Total des revenus	<u>66 549</u>
Charges	
Frais de gestion	1 606
Frais d'administration (note 5)	<u>1 556</u>
Total des charges	<u>3 162</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>63 387 \$</u>

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par série)	Nombre moyen pondéré de parts	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts (par part, par série)
Série A	22 \$	25	0,88 \$
Série D	23	25	0,92
Série F	342	235	1,46
Série I	17 014	15 344	1,11
Série FNB	45 986	37 349	1,23 \$
Total	<u>63 387 \$</u>		

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (par série)

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Série A	Série D	Série F	Série I	Série FNB	Total des fonds
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	22	23	342	17 104	45 986	63 387
Distribution aux porteurs de parts rachetables						
Revenu de placement net	–	–	–	(823)	(1 734)	(2 557)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	(823)	(1 734)	(2 557)
Opérations sur les parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	500	500	32 615	410 351	1 000 000	1 443 966
Réinvestissement des distributions versées aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	823	–	823
Rachat de parts rachetables	–	–	(7 700)	–	–	(7 700)
Augmentation nette découlant des opérations sur les parts rachetables	500	500	24 915	411 174	1 000 000	1 437 089
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	522	523	25 257	427 365	1 044 252	1 497 919
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	500 \$	500 \$	24 915 \$	427 455 \$	1 044 549 \$	1 497 919 \$
	Série A	Série D	Série F	Série I	Série FNB	
Opérations sur les parts rachetables						
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	–	–	–	–	–	
Parts rachetables émises	25	25	1 575	20 428	50 000	
Parts rachetables émises lors du réinvestissement des distributions	–	–	–	39	–	
Parts rachetables rachetées	–	–	(368)	–	–	
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	25	25	1 207	20 467	50 000	

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025
(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	<u>2025</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	63 387 \$
Ajustements :	
Variation de la plus-value latente des placements	(56 818)
Achats de placements	(1 408 721)
Autre	(1 688)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :	
Dividendes à recevoir	(4 342)
Remise sur les frais administratifs	(68 407)
Charges à payer	71 473
Distributions à payer	1 784
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	<u>(1 403 332)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	1 443 966
Montant payé au rachat de parts rachetables	(7 700)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	<u>1 436 266</u>
Trésorerie à l'ouverture de la période	–
Augmentation nette de la trésorerie au cours de la période	32 934
Trésorerie à la clôture de la période	<u>32 934 \$</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :	
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	9 731 \$

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Inventaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Placements détenus	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Services de communication (6,2 %)				
BCE Inc.	1 225	39 990 \$	40 106 \$	2,7 %
Cogeco Communications Inc.	793	52 425	52 711	3,5 %
Consommation discrétionnaire (4,4 %)				
MartinRea International Inc.	6 331	64 517	65 589	4,4 %
Consommation de base (5,2 %)				
Les aliments High Liner inc.	5 295	84 683	78 366	5,2 %
Énergie (18,0 %)				
AltaGas Ltd.	633	26 374	26 491	1,8 %
Canadian Natural Resources Ltd	1 944	87 270	90 377	6,0 %
Pembina Pipeline Corporation	489	25 644	25 570	1,7 %
TC Énergie Corporation	735	51 667	55 551	3,7 %
Whitecap Resources Inc.	6 205	65 705	71 358	4,8 %
Services financiers (28,5 %)				
La Société de Gestion AGF Limitée, catégorie B	5 487	76 422	89 328	6,0 %
Banque Nationale du Canada	327	50 807	56 443	3,8 %
Power Corporation du Canada	1 273	82 208	92 865	6,2 %
RBC Banque Royale	439	89 921	102 722	6,9 %
Banque Scotia	843	76 918	85 337	5,7 %
Industrie (10,2 %)				
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	544	71 185	73 848	4,9 %
Exchange Income Corporation	500	38 357	40 980	2,7 %
Finning International Inc.	518	38 506	38 524	2,6 %
Technologies de l'information (6,2 %)				
Open Text Corporation	2 077	105 310	92 842	6,2 %
Matériaux (10,7 %)				
B2Gold Corp.	13 426	87 754	82 973	5,5 %
Stella-Jones Inc.	329	25 783	28 008	1,9 %
Transcontinental Inc., catégorie A	2 174	44 625	49 393	3,3 %
Immobilier (3,1 %)				
Granite Real Estate Investment Trust	577	44 617	47 147	3,1 %
Services publics (5,3 %)				
Emera Inc.	584	39 258	39 502	2,6 %
Fortis Inc.	553	38 728	39 462	2,6 %
Total des placements détenus		1 408 674 \$	1 465 493 \$	97,8 %
Autres actifs nets			32 426 \$	2,2 %
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			1 497 919 \$	100 %

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Renseignements généraux

Le Capstone Biblically Informed Canadian Equity Fund (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué en fiducie sous le régime des lois de la Colombie-Britannique aux termes d'une déclaration de fiducie cadre déposée le 9 octobre 2025. Capstone Asset Management Inc. (le « gestionnaire »), gestionnaire de fonds de placement enregistré, gestionnaire de portefeuilles et courtier sur le marché dispensé, est le fiduciaire, gestionnaire et promoteur du Fonds, en plus d'en être l'administrateur.

Le siège social du Fonds est situé au 7980 206A Street, bureau B400, Langley (Colombie-Britannique) V2Y 3Z8.

L'objectif du Fonds est de générer un rendement positif à long terme pour les investisseurs par la combinaison de gains en capital et de revenus de dividendes, en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes inscrites à une bourse canadienne dont les activités, de l'avis du gestionnaire, respectent les valeurs bibliques.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 27 mars 2026, qui a aussi autorisé leur publication à cette même date.

2. Mode de présentation

a) Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés au coût historique, exception faite des actifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds et des séries applicables.

d) Normes comptables publiées mais non encore en vigueur

En avril 2024, le Conseil des normes comptables internationales a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* dans le but de rehausser la qualité de l'information financière grâce à de nouvelles dispositions, notamment la présentation de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat global et des indications plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

2. Mode de présentation (suite)

d) Normes comptables publiées mais non encore en vigueur (suite)

La nouvelle norme comptable introduit les nouvelles exigences suivantes :

- Les entités doivent classer les produits et les charges dans l'une des cinq catégories suivantes à l'état du résultat net : exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôts sur le résultat. Elles doivent également présenter un nouveau sous-total correspondant au résultat d'exploitation. Le résultat net des entités ne changera pas.
- Les informations requises sur les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note afférente aux états financiers.
- La norme fournit des indications plus précises sur le regroupement des informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités doivent utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ pour le tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le Fonds évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences sur ses états financiers.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

a) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse appel à son jugement dans l'application des méthodes comptables et dans la formulation d'estimations et d'hypothèses prospectives. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ne comprennent aucun élément qui demande de recourir, dans une mesure importante, à des estimations ou au jugement.

b) Trésorerie

La trésorerie représente les fonds en banque.

La trésorerie est un actif financier évalué initialement à la juste valeur lors de sa première comptabilisation et classé ultérieurement comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN ») selon le modèle économique du Fonds, qui n'est pas un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » de cet instrument financier.

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

c) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres cotés en bourse) est fondée sur le cours du marché. Conformément à la déclaration de fiducie du Fonds, les placements sont évalués en fonction du dernier cours du marché afin de déterminer la valeur liquidative par part pour les besoins de souscription et de rachat. Aux fins de la présentation de l'information financière, le Fonds utilise le dernier cours du marché pour les actifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'il suit pour la gestion de ces actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Le portefeuille de placements, dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur, n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction. Les placements et la trésorerie du Fonds ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la valeur de rachat. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Selon cette méthode, les actifs financiers et les passifs financiers reflètent le montant qui doit être encaissé ou payé, ou actualisé, s'il y a lieu, au taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour évaluer la juste valeur des placements sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

d) Autres actifs et passifs

La remise sur les frais administratifs et les dividendes à recevoir sont classés dans la catégorie des autres actifs financiers et sont évalués au coût amorti puis comptabilisés au coût ou au coût amorti. De même, les charges à payer et les distributions à payer sont désignées à titre d'autres passifs financiers et sont comptabilisées au coût ou au coût amorti. Le coût ou le coût amorti se rapproche de la juste valeur de ces autres actifs et passifs en raison de leur nature à court terme.

e) Compensation des instruments financiers

Lorsque les montants constatés sont assujettis à un droit de compensation juridiquement exécutoire et que l'intention est soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière.

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

f) Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs financiers désignés comme des titres détenus à des fins de transaction à la date de la transaction, soit la date à laquelle il s'engage à acheter les instruments. À compter de cette date, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les autres actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Le Fonds décomptabilise les autres passifs financiers lorsque les obligations sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

g) Évaluation des parts du fonds

Aux fins du traitement des opérations par les porteurs de parts du Fonds conformément au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, la valeur liquidative du Fonds correspond à la valeur de son actif total moins la valeur de son passif total. La valeur liquidative d'une part de chaque série d'un fonds est calculée à la fin de chaque jour ouvrable à la Bourse de Toronto, en divisant la valeur liquidative de chaque série (calculée selon les exigences de rachat) par le nombre de parts en circulation de la série correspondante. Le Fonds émet des parts à la valeur liquidative. Les porteurs de parts du Fonds peuvent demander un rachat ou un échange à n'importe quelle date d'évaluation à la valeur liquidative par part.

L'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

L'augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation durant l'exercice.

h) Classement des parts rachetables

Le capital du Fonds correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Le montant de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables peut varier.

Selon IAS 32 *Instruments financiers : présentation*, les parts du Fonds, qui sont considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, doivent être classées comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres, et présentées à leur valeur de rachat. Les parts du Fonds sont assorties de différents droits de rachat qui, dans certains cas, établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. Par conséquent, les parts du Fonds sont assorties d'une chaîne d'obligations de nature contractuelle et sont présentées comme des passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères de classement en tant que capitaux propres.

i) Conversion des monnaies étrangères

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. La valeur des achats et des ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et des produits qui en sont tirés est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de chaque transaction.

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

j) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus de source étrangère sont présentés avant la déduction de l'impôt retenu à la source par les pays étrangers.

k) Répartition des charges, des produits, des profits réalisés (pertes réalisées) et de la plus-value (moins-value) latente

Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les produits, les profits réalisés (pertes réalisées) et la plus-value (moins-value) latente, ainsi que les autres charges sont réparties au prorata entre chaque série, en fonction de leur valeur liquidative, à l'exception des gains (pertes) attribuables à une série en particulier. Les profits réalisés (pertes réalisées) découlant d'opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les plus-value (moins-value) latentes correspondent à la différence entre la juste valeur et le coût moyen.

l) Distributions aux porteurs de parts

Les produits nets du Fonds, selon les séries, sont distribués trimestriellement aux porteurs de parts. Les profits nets réalisés par le Fonds sont distribués annuellement. Dans les deux cas, ils sont distribués au prorata des parts détenues par les porteurs.

Selon les modalités de chaque série, les distributions peuvent être réglées en espèces, en fonction de l'option exercée par le porteur de parts. Si elles ne sont pas réglées en espèces, les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles de la série correspondante en fonction de la valeur liquidative par part.

Les distributions à payer sont comptabilisées au moment où elles sont déclarées et approuvées par le fiduciaire, et lorsque le Fonds a une obligation actuelle de les verser aux porteurs de parts. Une fois qu'elles ont été déclarées, elles sont comptabilisées à titre de passifs financiers et sont évaluées au coût amorti.

Les distributions à payer sont décomptabilisées lorsque le Fonds règle son obligation par un versement en espèces ou par l'émission de parts additionnelles.

m) Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il constitue une entité d'investissement, selon la définition donnée dans IFRS 10 *États financiers consolidés* et dans les modifications d'IFRS 10, puisqu'il remplit les conditions suivantes :

- il a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- il déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- il évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

À titre d'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant. Il est plutôt tenu de les évaluer à leur juste valeur par le biais du résultat net.

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

4. Parts rachetables du Fonds

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds. Le capital du Fonds est présenté à l'état de la situation financière. Toutes les parts rachetables émises sont entièrement libérées. Le capital du Fonds est représenté par ces parts rachetables qui sont émises et en circulation.

Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite des exigences minimales de souscription.

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts ainsi qu'un nombre illimité de parts pour chaque série. Le Fonds offre des parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série FNB.

Chaque part émise confère à son porteur une participation égale dans le Fonds et est de valeur égale. Une part ne confère aucune participation dans un actif ou un placement précis du Fonds. Les porteurs de parts ont plusieurs droits aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds, notamment :

- de se faire racheter leurs parts en proportion des parts du Fonds, selon la valeur liquidative par part à la date de rachat;
- de recevoir des revenus de distribution;
- d'assister aux assemblées des porteurs de parts et d'y voter;
- de recevoir leur part du produit à la dissolution et à la liquidation du Fonds.

Les droits, les obligations et les restrictions mentionnées ci-dessus, lesquels sont rattachés à chaque part, sont identiques à tous les égards.

L'évolution du capital du Fonds au cours de l'exercice est présentée à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire est responsable de la gestion du capital du Fonds en conformité avec les objectifs de placement de ce dernier et de la gestion des liquidités afin d'être en mesure de régler les demandes de rachat de parts, comme il est mentionné à la note 8 sur les risques associés aux instruments financiers.

5. Honoraires de gestion et transactions entre parties liées

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion annuels pour ses services. Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des honoraires de gestion payables mensuellement et calculés quotidiennement à un taux annualisé de 1,95 % pour les parts de série A, de 0,95 % pour les parts de série D, de 0,95 % pour les parts de série F et de 0,80 % pour les parts de série FNB, selon la valeur liquidative du Fonds. Il n'y a pas d'honoraires de gestion pour les parts de série I. Les porteurs de parts de série I versent des frais de gestion directement au gestionnaire.

Il incombe au Fonds de régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire a droit au remboursement sans délai de tout décaissement effectué pour régler les charges d'exploitation pour le compte du Fonds.

Les frais de gestion sont assujétiés aux taxes applicables, y compris la TPS et la TVH. Le gestionnaire peut absorber une partie des frais de gestion engagés par le Fonds ou y renoncer.

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

5. Honoraires de gestion et transactions entre parties liées (suite)

Au cours de la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025, le Fonds a engagé des frais de gestion de fonds de 1 606 \$, dont une tranche restante à payer de 1 557 \$ est comprise dans les charges à payer au 31 décembre 2025.

Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation. Ces charges comprennent les honoraires d'audit et de comptabilité, les droits de garde, les frais de tenue des registres, les frais juridiques, les frais relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus (autres que les frais de préparation du prospectus initial du Fonds) et les autres charges d'exploitation courantes. Le Fonds paie aussi toute TPS ou TVH sur ces charges.

Au cours de la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025, le Fonds a engagé des charges d'exploitation de 69 963 \$, dont une tranche restante à payer de 69 916 \$ est comprise dans les charges à payer au 31 décembre 2025. Le gestionnaire a accepté d'accorder une remise de 68 407 \$ au Fonds. Cette remise est portée en diminution des charges d'exploitation et comptabilisée à titre de frais administratifs à recevoir à l'état de la situation financière.

6. Frais de courtage

Les commissions de courtage versées au Fonds pour des opérations sur titres au cours de la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025 se sont élevées à 48 \$.

7. Statut fiscal

Le Fonds répond à la définition d'une fiducie d'investissement à participation unitaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité ou quasi-totalité du revenu net aux fins de l'impôt et des gains en capital nets réalisés imposables au cours d'un exercice est distribuée aux porteurs de parts afin que le Fonds n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu.

8. Risques liés aux instruments financiers

Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à maximiser les rendements obtenus, compte tenu du niveau de risque auquel le Fonds est exposé, et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière.

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Au 31 décembre 2025, le risque de crédit était jugé limité, puisque la trésorerie du Fonds était déposée auprès d'une grande banque canadienne.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses obligations.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité se concentre dans les rachats de parts hebdomadaires qui sont effectués contre trésorerie. Le Fonds investit dans des titres négociés sur des marchés actifs qui peuvent facilement être vendus. En outre, il conserve une position de trésorerie suffisante pour maintenir sa liquidité. Le gestionnaire surveille la position de liquidité du Fonds quotidiennement.

Le tableau ci-dessous présente les obligations contractuelles du Fonds au 31 décembre 2025 :

31 décembre 2025	Valeur comptable	Total	Moins d'un an
Charges à payer	71 473 \$	71 473 \$	71 473 \$
Distributions à payer	1 784	1 784	1 784
	73 257 \$	73 257 \$	73 257 \$

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions et les taux de change, influent sur les revenus du Fonds ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. La stratégie de gestion du risque de marché consiste à gérer et à contenir l'exposition à ce risque selon des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers et les passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, la fluctuation des taux d'intérêt sur le marché n'expose pas le Fonds à un risque important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire de portefeuille atténue ce risque au moyen d'une sélection rigoureuse et d'une diversification des titres qui tient compte des objectifs et de la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du Fonds est suivi de façon soutenue par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus sont assujettis au risque lié aux prix du marché découlant de l'incertitude entourant le prix des instruments dans l'avenir.

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Autre risque de prix (suite)

Au 31 décembre 2025, 97,8 % de l'actif du Fonds était investi dans des titres négociés sur des bourses canadiennes. Si les cours des titres négociés sur ces bourses avaient augmenté ou diminué de 10 % à la date de clôture, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 146 549 \$. En pratique, les résultats réels peuvent être différents des résultats de cette analyse de sensibilité, et la différence peut se révéler importante.

Risque de change

Le risque de change désigne le risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des cours du change. Au 31 décembre 2025, le Fonds n'était pas exposé de façon significative aux risques de change liés aux devises étrangères. Au 31 décembre 2025, la trésorerie totale détenue en dollars américains s'élevait à 172 \$ US.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle des instruments financiers qui présentent des caractéristiques similaires et qui sont affectés de façon similaire par des changements dans la situation économique ou d'autres conditions. Le risque de concentration du Fonds est présenté par catégorie d'actions dans l'inventaire du portefeuille de placements.

Secteur	En % de l'actif net 31 décembre 2025
Services de communication	6,2 %
Consommation discrétionnaire	4,4 %
Consommation de base	5,2 %
Énergie	18,0 %
Services financiers	28,5 %
Industriel	10,2 %
Technologies de l'information	6,2 %
Matériaux	10,7 %
Immobilier	3,1 %
Services publics	5,3 %
Total	97,8 %

CAPSTONE BIBLICALLY INFORMED CANADIAN EQUITY FUND

Notes annexes

Pour la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

9. Évaluation à la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données d'entrée ou les méthodes utilisées pour évaluer les titres ne constituent pas nécessairement une indication du risque associé à un placement dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les cours inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (des prix), soit indirectement (des dérivées de prix);

Niveau 3 – Données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Le tableau ci-dessous présente la répartition, par niveau de la hiérarchie des justes valeurs, des évaluations à la juste valeur des placements du Fonds au 31 décembre 2025 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions canadiennes	1 465 493 \$	- \$	- \$	1 465 493 \$
Total des placements	1 465 493 \$	- \$	- \$	1 465 493 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période du 9 octobre 2025 (début des activités) au 31 décembre 2025.